

**NOTE
SYNTHETIQUE**

**BUDGET PRIMITIF
DU PORT 2020**

Le budget du Port de Plaisance de Pérols est un budget annexe au budget de la commune. Il est assujetti à la TVA.

1 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

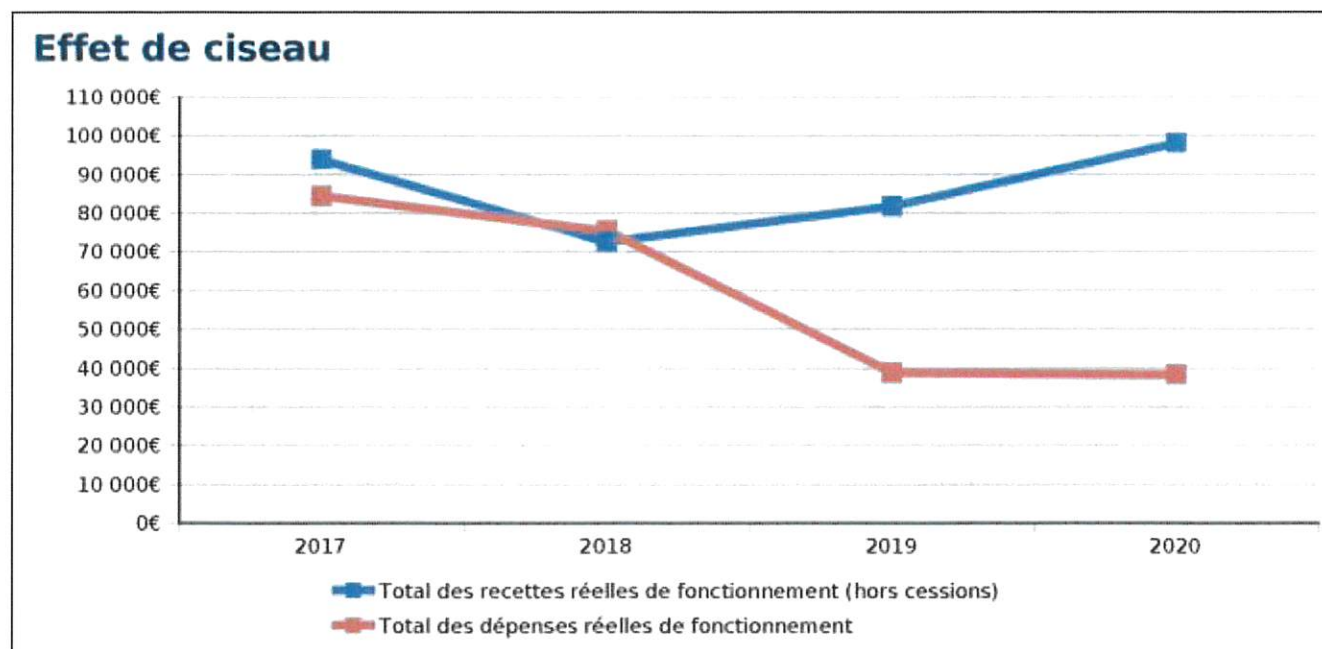
1.1 - Les masses budgétaires

	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	93 801	72 533	81 634	98 010
Dépenses de fonctionnement	84 322	75 496	38 750	38 280
Recettes d'investissement	0	600	700	500
Dépenses d'investissement	77 241	12 946	10 257	127 171

1.2 – L'épargne nette

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette	9 480	-2 963	42 884	59 730

1.3 – L'effet de ciseau



2 - LES DEPENSES

2.1 - Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel :

Le personnel du port est partiellement mis à disposition par la commune de Pérols.

2017	2018	2019	2020
63 434	24 788	4 426	5 000

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

Les dépenses habituelles de maintenance sont prévues.

2017	2018	2019	2020
20 888	45 708	29 323	28 270

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les dotations aux provisions (chap.68 mouvement réel).

2017	2018	2019	2020
0	5 000	5 000	5 010

2.2 - Les dépenses d'investissement

Le programme de réhabilitation et de modernisation des équipements portuaires se poursuit en 2020 avec pour objectif d'améliorer le service aux usagers, de simplifier la gestion et maîtriser l'utilisation des équipements :

- Mise en place de 20 bornes à énergie (eau/électricité) accessibles par cartes magnétiques/badges 24h/24h ;
- La dépense est estimée à 125 000,00 € (bornes, VRD, wifi).

3 - LES RECETTES

3.1 - Les recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement
2017	93 801
2018	72 533
2019	81 634
2020	98 010

Elles se composent des redevances.

Le transfert de propriété du canal est prévu en 2020.

3.2 - Les recettes d'investissement

Les investissements seront autofinancés.

4 – LA DETTE

Il n'est pas prévu de souscrire d'emprunt sur le budget du Port en 2020.